



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## carte

Question écrite n° 34202

### Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à ses questions écrites n° 22753 du 14 décembre 1998 et n° 26584 du 8 mars 1999, confirme à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité les préoccupations relatives à la mise en place de la carte Vitale. Il lui demande si elle peut, répondant notamment à ses questions écrites précitées, établir un état actuel statistique à l'égard de la mise en place de la carte Vitale, au-delà des déclarations optimistes faites à Lille (10 mai 1999 - La Voix du Nord) par le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Alors que l'on estime que la carte Vitale a, actuellement, 2,5 à 3 % d'utilisateurs, le directeur de la CNAM a déclaré : « Je fais le pari que nous serons à 40 % d'utilisation d'ici à la fin de l'année ». Il souligne que, pour la région Nord - Pas-de-Calais, il n'y aurait que trois médecins l'utilisant alors que plus de 1,5 million de cartes ont été expédiées. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'a été annoncée la diffusion d'une carte Vitale 2 dans les deux prochaines années ! Une clarification de la situation lui paraît s'imposer alors que, de plus en plus nombreux, sont ceux qui n'hésitent pas à parler de « flop », après celui du carnet de santé.

### Texte de la réponse

Quelque 40 millions de cartes Vitale ont été envoyées aux assurés sociaux entre mai 1998 et juillet 1999, la distribution étant encore en cours dans les départements d'outre-mer. Au 11 janvier 2000, plus de 140 000 cartes de professionnels de santé (CPS) avaient été envoyées aux médecins ainsi qu'aux pharmaciens d'officines et aux masseurs-kinésithérapeutes. A la même date, les abonnés au réseau santé social étaient au nombre de 14 500. Plus de 17 000 médecins télétransmettaient des feuilles de soins électroniques (FSE) au rythme de 500 000 par semaine, tous régimes confondus. En janvier 2000, plus de 3,5 millions de FSE ont été transmises. Les pharmaciens, les kinésithérapeutes et les orthophonistes venant de signer des accords sur les télétransmissions avec l'assurance maladie, ces chiffres devraient encore augmenter significativement dans les prochains mois. Toutes les professions de santé ont maintenant à leur disposition des logiciels agréés pour établir des feuilles de soins électroniques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34202

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 août 1999, page 5117

**Réponse publiée le :** 3 avril 2000, page 2201